



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUFM

Question au Gouvernement n° 962

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ou à Mme la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire.

La publication au Journal officiel du 17 novembre dernier de la liste des postes offerts au concours de recrutement d'enseignants et de conseillers principaux d'éducation pour 1999 a suscité une inquiétude certaine tant dans le milieu enseignant que chez les étudiants qui se destinent ces carrières.

Autant il convient de saluer l'augmentation significative du budget de l'éducation nationale que nous avons voté le 21 octobre dernier, puisque cette hausse, de plus de 4 % après celle de 1998, confirme la volonté du Gouvernement de faire de l'éducation nationale une priorité, ce qui n'a pas toujours été le cas, autant nous ne pouvons que déplorer la baisse du nombre de postes offerts aux concours de recrutement, d'autant que l'appel récent fait à des auxiliaires ou à des contractuels a bien souligné l'insuffisance des recrutements des années antérieures.

Aussi, madame la ministre, sans méconnaître ni les contraintes budgétaires ni l'impact que pourra avoir la réforme des lycées que vous avez, à juste titre, engagée sur les recrutements à venir, il nous semblerait souhaitable que le nombre des postes mis au concours soit revu à la hausse dès cette année et surtout que tous les postes mis en recrutement soient ensuite pourvus. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire.

M. Philippe Vasseur. Prud'hommes !

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Madame la députée, les postes ouverts aux concours ne sont pas les seuls déterminants du nombre d'enseignants qui se trouvent ensuite devant les élèves. Je voudrais apporter deux précisions qui répondent, je crois, à vos préoccupations.

M. Philippe Vasseur. Prud'hommes !

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. D'abord, il y aura, à la rentrée 1999, davantage d'enseignants titulaires dans les établissements scolaires. Ensuite, le dispositif de recrutement sera amélioré. Davantage d'enseignants titulaires: avec 22 534 postes offerts au concours de 1999, il y aura plus 5 700 enseignants titulaires supplémentaires à la prochaine rentrée en raison du nombre de postes offerts, de l'augmentation du nombre d'étudiants admis au concours et de la baisse du nombre des départs d'enseignants 1 500 enseignants de moins partant à la retraite cette année.

M. Philippe Vasseur. Prud'hommes !

M. Didier Boulaud. C'est Le Figaro ?

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Il ne faut pas croire tout ce que raconte Le Figaro, monsieur le député !

Au total, madame la députée, depuis 1994, près de 44 000 enseignants supplémentaires ont été recrutés, alors que le nombre des élèves diminuait de 50 000. L'important, c'est que le taux d'encadrement des élèves continue à s'améliorer. Désormais, le nombre de postes ouverts au concours est effectivement pourvu. L'écart que l'on constatait, il y a quelques années, entre le nombre de postes ouverts et le nombre de jeunes effectivement

admis sur ces postes n'est plus à déplorer. L'amélioration du taux d'encadrement nous permettra de renforcer encore la politique d'éducation prioritaire, c'est-à-dire de donner davantage aux élèves qui en ont le plus besoin. J'espère ainsi, madame la députée, que vos préoccupations seront suivies de réalisations concrètes dans les classes dès la rentrée 1999. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 962

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1998, page 9745

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 décembre 1998